



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 17 du 20 février 2020

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°17 du 20 février 2020

- Special -

SGAR

Arrêté SGAR/2020/37 du 19 février 2020 portant suppléance du samedi 22 février au mardi 25 février 2020 inclus, assurée par M. René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRÊTÉ SGAR / 2020 / n° 37
portant suppléance du samedi 22 février 2020 au mardi 25 février 2020 inclus

Le préfet de la région Pays de la Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret du 07 novembre 2018 nommant Claude d'HARCOURT préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU le décret du 07 mai 2019 nommant monsieur René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire ;

CONSIDÉRANT l'absence concomitante du préfet de la région et du secrétaire général pour les affaires régionales du samedi 22 février 2020 au mardi 25 février 2020 inclus.

ARRÊTE

Article 1

Du samedi 22 février 2020 au mardi 25 février 2020 inclus, la suppléance du préfet de la région Pays de la Loire est assurée par monsieur René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 19/02/2020

Le préfet

Claude d'HARCOURT

